



Séance du Conseil général du 26 mai 2020 (2016-2021)

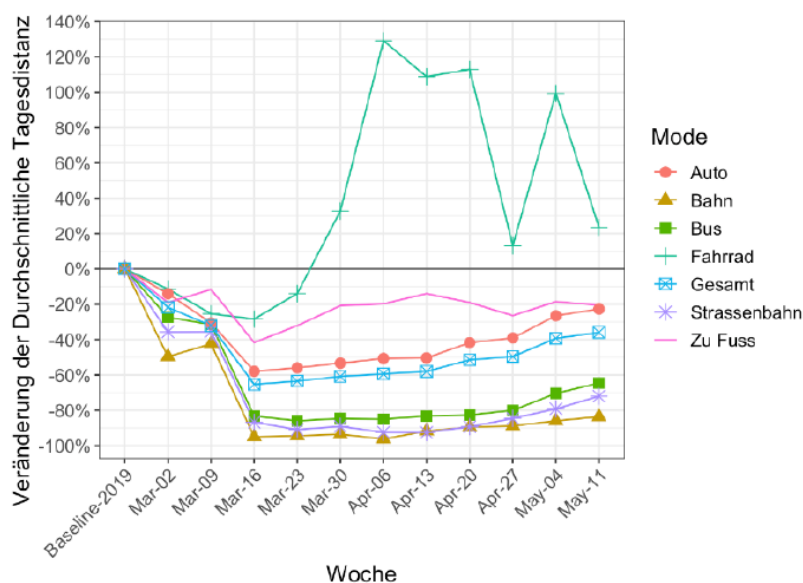
Point 19: DIVERS

Postulat n°150	Déposé le 26 mai 2020
Auteur et co-auteur(s)	MM. Marc Vonlanthen, Simon Zurich et Florian Müller (PS)
Objet	Les auteurs du postulat demandent au Conseil communal d'étudier la pérennisation de l'émergence des nouvelles pratiques en matière de mobilité, à la suite à la pandémie de covid-19
<i>Décision quant à la transmission prévue en séance du Conseil général du lundi 29 juin 2020.</i>	
Le texte original signé est disponible sur demande au Secrétariat du Conseil général.	

Développement du postulat

Une étude de l'ETHZ¹ sur les pratiques en matière de mobilité durant la pandémie de COVID-19 a permis de mettre des chiffres sur les changements que nous avons toutes et tous vécus et constatés. En particulier, cette étude a démontré que:

- toutes modalités de transport confondues, la distance quotidienne moyenne parcourue a été divisée par un facteur 3 entre le début de la pandémie et fin mars 2020.
- cette réduction impressionnante des déplacements n'est pas causée de manière indifférenciée par toutes les modalités de mobilité : la voiture et les transports publics sont concernés (figure ci-contre).
- parallèlement, la distance quotidienne moyenne parcourue à vélo a augmenté de manière inédite.



¹ Lien vers l'étude de l'ETHZ : https://ivtmobis.ethz.ch/mobis/covid19/reports/latest_de, consulté le 23 mai 2020

La principale conclusion statistique de l'étude met ainsi en évidence le report massif des déplacements sur le vélo. En cause le fait que ce mode de transport, notamment électrique, permet de couvrir des distances importantes tout en assurant les mesures sanitaires. Mais pas uniquement, car les réductions du trafic automobile et de la confiscation généralisée de l'espace public par la voiture s'est accompagnée d'un regain du sentiment de sécurité et de convivialité pour les cyclistes. Il importe maintenant de soutenir ces nouvelles pratiques en matière de mobilité pour les pérenniser autant que possible. Le présent postulat demande ainsi au Conseil communal de

- revoir encore en l'intensifiant sa politique de mobilité douce, notamment en augmentant les ressources financières allouées au développement des infrastructures cyclistes. Cette augmentation des ressources financières devra se faire en discussion avec le plan de relance cantonal et de ses investissements dans les infrastructures;
- préparer dès maintenant la mise en place des mesures en faveur de la mobilité douce décidées récemment par le Conseil fédéral² et qui entreront en vigueur début 2021 (circulation sur les trottoirs des enfants à vélo jusqu'à 12 ans et aménagement d'espace sécurisé pour les cyclistes devant les feux);
- mettre en place deux projets pilotes en ville de Fribourg qui s'inspireront du projet *Velostrassen*³ de Berne. À cet effet, deux rues pertinentes seront identifiées pour y déployer une infrastructure exemplaire pour les cyclistes. Le trafic motorisé individuel et le stationnement y seront réduits et la signalétique renforcée. La densité et la qualité du trafic cycliste feront l'objet d'une évaluation.

Fribourg, le 26 mai 2020

² <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-79193.html>, consulté le 23 mai 2020

³ <https://www.bern.ch/velohauptstadt/infrastruktur/velostrassen>, consulté le 23 mai 2020